

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 1997
DELIBERATION N°97/03/172

**OBJET : DENOMINATION ET NUMEROTAGE DE LA VOIE DESSERVANT
LES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA GRANDE PRAIRIE.**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-28 et R 131-5 du Code des Communes, suivant lesquels il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la dénomination des rues et places de la Commune,

VU l'avis de la Commission Urbanisme,

CONSIDERANT qu'il convient de dénommer la voie desservant les installations sportives de la *Grande Prairie*,

CONSIDERANT que, par délibération du Conseil Municipal en date du 16 Avril 1982, la voie publique, située entre la Résidence *Yerres-Coubertin* et le Supérette *Leader Price*, a été dénommée *Rue Jules Ferry*, de la Rue Pierre de Coubertin jusqu'à l'entrée du stade Pierre Mollet,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE que la voie d'accès aux installations sportives de la *Grande Prairie* sera dénommée également *Rue Jules Ferry*, dans le prolongement de celle existante,

REÇU LE

- 2 AVR. 1997...

SOUS-PRÉFETURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

DIT que la présente délibération sera notifiée aux différents services, concessionnaires et administrations concernés.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.



Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 2-4-97 et de la publication
le 26-3-97
Le Maire.



N Dupont Aignan